



home

#20

LE JOURNAL DES LOCATAIRES
D'ANGERS LOIRE HABITAT

DÉCEMBRE 2024

www.angers-loire-habitat.fr
Suivez-nous sur les réseaux sociaux



P.2 • Le nouveau site internet d'Angers Loire habitat est en ligne

P.3 • Attention aux dangers des chauffages d'appoint

P.4 • Les conseils de la Police nationale pour éviter les démarches frauduleuses

P.5 • Votre conjoint est atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ? Nous avons des logements à vous proposer

P.6 • Si vous avez un jardin, vous devez veiller à son entretien

À LA UNE !

Aérer, ventiler

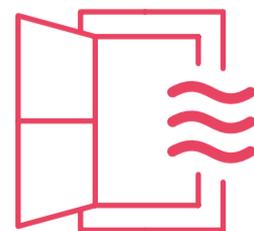


Le Conseil de Concertation Locative, au sein duquel siègent vos représentants, porte une attention particulière à la qualité de l'air intérieur. En effet, l'air que nous respirons dans nos logements est souvent pollué, bien plus que l'air extérieur. La pollution est liée à nos activités quotidiennes (douche, cuisine, tabagisme, séchage du linge) qui dégagent des vapeurs d'eau et des fumées de cuisson mais aussi à toutes les substances chimiques présentes dans les produits d'entretien et de bricolage.

Infiltration d'eau, papier peint qui se décolle, buée sur les vitres, moisissures, sont autant de signes pour vous alerter sur la qualité de l'air. Le manque de renouvellement de l'air dégrade votre logement et vos affaires personnelles et peut aussi avoir des conséquences sur votre santé : asthme, allergies, maux de tête...

Les règles à respecter pour maintenir une bonne qualité de l'air dans votre logement :

- ▶ Aérer : ouvrir les fenêtres 10 à 15 minutes tous les jours (5 minutes l'hiver) renouvelle l'air et chasse les vapeurs d'eau.
- ▶ Ventiler : des systèmes de ventilation sont installés dans votre logement. Ils assurent la circulation et le renouvellement de l'air. Ne les bouchez jamais et nettoyez-les régulièrement. En cas de dysfonctionnement, n'hésitez pas à contacter votre agent de proximité.



10 à 15mn
tous les jours



LE MOT

Jeanne Behre-Robinson
Présidente d'Angers Loire habitat

« Plus que jamais, vous pouvez compter sur notre engagement en termes de prévention et de lutte contre les incivilités. »

Le nouveau site internet d'Angers Loire habitat est en ligne



L'office vient de lancer la nouvelle version de son site internet, plus actuel et plus complet, qui facilitera votre accès à l'information.

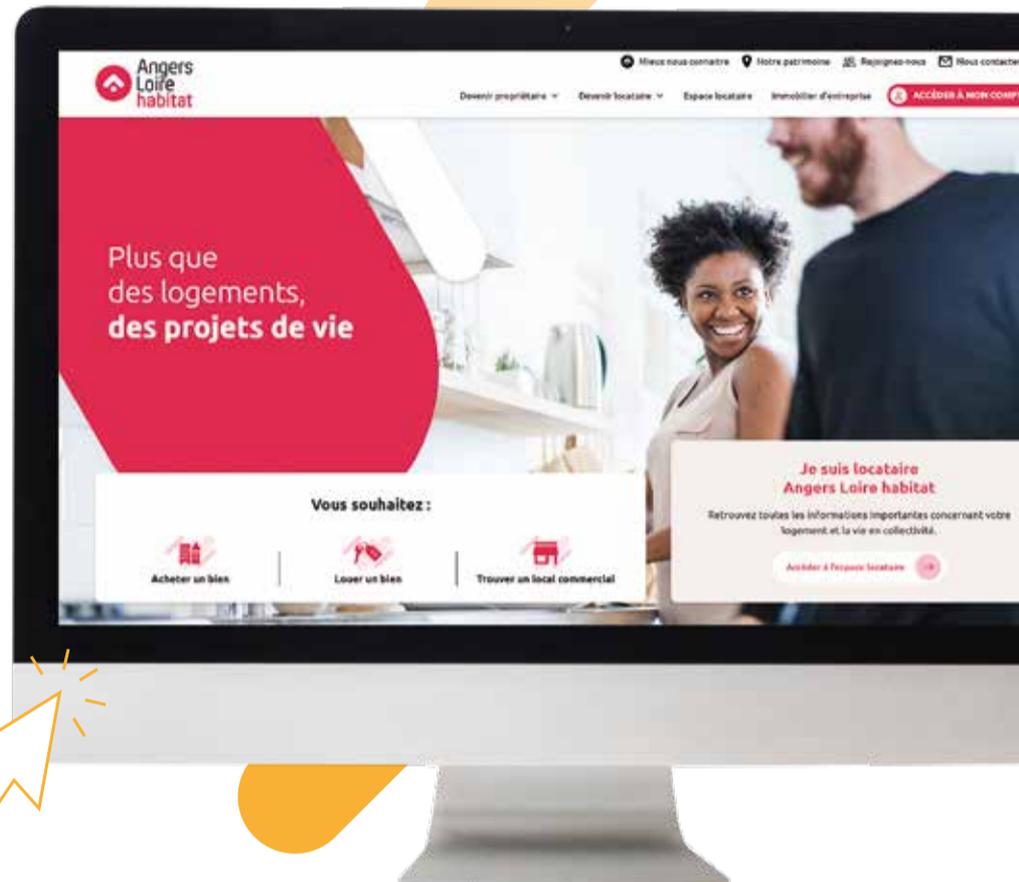
Rendez-vous dans la rubrique « Espace locataires » pour retrouver :

- ▶ les actualités ;
- ▶ la Foire aux questions ;
- ▶ les informations sur le logement (« L'entretien de mon logement », « La vie dans ma résidence », « L'assurance habitation »...);
- ▶ les démarches (« Changer ou quitter son logement », « Acheter mon logement », « Déclarer un sinistre »...);
- ▶ le journal des locataires : « Hôte ».

Retrouvez votre compte locataire, dès la page d'accueil du site en cliquant sur « Accéder à mon compte ».



Rendez-vous sur : angers-loire-habitat.fr



La justice donne raison à Angers Loire habitat et ordonne l'expulsion de la famille d'un trafiquant de drogue



Le tribunal judiciaire d'Angers a confirmé, par un jugement du 19 septembre 2024, la décision prise par Angers Loire habitat d'expulser la famille d'un trafiquant de drogue du logement qu'elle occupe à Monplaisir.

Depuis plusieurs années, l'un des membres de cette famille participait à un trafic de stupéfiants dans la cage d'escalier de l'immeuble ainsi que dans l'un des logements. Cette situation était devenue invivable pour les habitants de l'immeuble.

Une action de police avait permis de démanteler les réseaux de trafic alimentés par l'individu concerné.

Pour Jeanne Behre-Robinson : « Angers Loire habitat, en tant qu'office public de l'habitat, est un acteur à part entière de la tranquillité résidentielle et un partenaire des politiques publiques de sécurité. Pour ce faire, nous mobilisons différents moyens pour lutter contre les incivilités et les troubles de voisinage, en sensibilisant les locataires à travers de nombreuses actions et campagnes d'information mais aussi en sanctionnant lorsque cela s'avère nécessaire ».



Enquête propreté : un taux de satisfaction élevé



Du 16 au 25 septembre, Angers Loire habitat a mené une enquête auprès d'un échantillon de 1103 locataires.

Extrait des résultats de l'enquête :

- ▶ **82 %** de taux de satisfaction sur la propreté générale des parties communes ;
 - ▶ **91 %** de taux de satisfaction sur la propreté des parties communes juste après la prestation de ménage ;
 - ▶ **80 %** de taux de satisfaction sur l'entretien des espaces verts ;
- Parmi les sources d'insatisfaction sur la propreté des parties communes, 70% des personnes interrogées se plaignent du non-respect des prestations de nettoyage par les locataires et leurs visiteurs.

Attention aux dangers des chauffages d'appoint



Le chauffage d'appoint est peu coûteux à l'achat et est efficace pour chauffer une pièce rapidement mais il expose à de nombreux dangers. C'est pourquoi il est interdit d'en utiliser.

Risque d'incendie :

Les poêles à pétrole et à gaz sont particulièrement susceptibles de causer un incendie à cause de normes qui ne sont pas respectées ou d'une mauvaise manipulation (chauffage près des murs, fuite, combustible non adapté, etc).

Si vous êtes confronté à un incendie, évacuez immédiatement les lieux et appelez les pompiers.

Risque de brûlure :

Les chauffages d'appoint, en dégageant de la chaleur, peuvent provoquer des brûlures en cas de mauvaise utilisation, en particulier chez les enfants.

Danger d'intoxication au monoxyde de carbone :

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore et mortel. Les premiers signes d'intoxication sont : les maux de tête, la fatigue, les vertiges,

les nausées ou les vomissements. Cela peut rapidement conduire à une perte de connaissance.

Si vous suspectez une intoxication au monoxyde de carbone, aérez immédiatement, éteignez si possible les appareils à combustion et évacuez les lieux.

Risque d'électrocution :

Les radiateurs électriques mobiles représentent un risque d'électrocution, s'ils sont mal entretenus, placés dans des endroits humides ou avec de l'eau à proximité.

BON À SAVOIR :

Les poêles à pétrole participent au développement de l'humidité et des moisissures dans votre logement.



En cas d'urgence, appelez les secours :

15 Samu

18 Sapeurs-pompiers

112 Numéro d'urgence européen

114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes



Devenez propriétaire !



Parlons de votre projet

Renseignements et vente

Toute l'équipe vous accueille au :
4, rue de la Rame à Angers
02 41 23 57 94
devenir.propretaire@angers-loire-habitat.fr

Les offres de logements dans le neuf

1 LONGUENÉE-EN-ANJOU - VILLAS LYRATA

La Membrolle-sur-Longuenée

> Maisons T4 et T5, jardin, garage

à partir de **239 000 €** ⁽¹⁾



2 SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX - VILLAS ADÈLE

> Maisons T4 et T5, jardin, garage

à partir de **252 000 €** ⁽¹⁾



3 LOIRE-AUTHION - VILLAS FLORA Brain-sur-l'Authion

> Maisons T4 et T5, jardin, garage

à partir de **242 000 €** ⁽¹⁾

⁽¹⁾ TVA et réglementation en vigueur au moment de la signature des contrats, sous conditions d'éligibilité et sous réserve de l'agrément par l'Etat en Prêt Social Location Accession.



etc.

>> Vous souhaitez faire des aménagements (cuisine équipée ou salle de bain, suppression de cloison, etc) dans votre logement ? Vous devez préalablement envoyer une demande à Angers Loire habitat par courrier.

Les conseils de la Police Nationale pour éviter les démarches frauduleuses



Attention aux arnaques ! les techniques employées pour vous escroquer sont nombreuses. Voici quelques conseils de la Police Nationale pour les reconnaître et les éviter.

Les vols au domicile

Voici quelques conseils pour éviter les cambriolages et arnaques au domicile :

- ▶ Ne laissez pas entrer un ou plusieurs inconnus. Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte.
- ▶ Exigez la présentation d'une carte professionnelle.
- ▶ **Angers Loire habitat** ne mandatera jamais de démarcheurs. Nous avons des partenariats avec de nombreux prestataires : robinetterie, eau chaude, canalisation, chauffage... Leurs coordonnées sont affichées dans votre hall d'entrée.
- ▶ Si vous souhaitez faire des travaux, vous devez préalablement faire une demande à l'office. Adressez-vous à votre agence.
- ▶ Ne versez pas d'argent et ne signez pas de chèque.

Les risques sur internet et par téléphone :

Messages alarmistes, faux sites de vente ou appels insistants, les risques sur internet et par téléphone sont nombreux. Voici quelques réflexes à adopter au quotidien :

- ▶ Méfiez-vous des mails et SMS inattendus et alarmistes, il s'agit très probablement d'hameçonnage ou phishing, qui ont pour but de vous faire divulguer vos données personnelles ou bancaires. Ne communiquez jamais vos données personnelles (numéro de compte, adresse personnelle, codes d'accès, codes confidentiels, etc). Les véritables institutions ont déjà ces informations, elles n'ont pas besoin de vous les demander.
- ▶ Attention aux SMS et mails « gagnants ».
- ▶ Soyez vigilants lors d'appels téléphoniques, un escroc peut se faire passer pour le service client d'une grande enseigne ou essayer de vendre des produits frauduleux. Certains peuvent même prétendre être des agents des fraudes, de la CPAM, de la caisse de la retraite, de la banque... et vous demander de vous connecter à un site frauduleux afin de collecter vos données personnelles. Raccrochez immédiatement si l'interlocuteur est insistants et propose un rappel téléphonique ou une connexion à un site.



Les vols de sacs à main et de cartes bancaires

Voici quelques gestes et réflexes afin de vous protéger :

- ▶ Emportez peu d'argent en espèces.
- ▶ Utilisez-le sans contact.
- ▶ Portez votre sac en bandoulière.
- ▶ N'acceptez jamais l'aide d'un inconnu.
- ▶ Soyez méfiant face aux sollicitations.



Vous avez été victime d'arnaque ?

▶ Si vous souhaitez faire un recours à une arnaque sur internet, rendez-vous sur le site du gouvernement :



▶ Si vous avez été victime de vol, rendez-vous sur le site du gouvernement pour connaître les démarches :



▶ Vous pouvez également appeler la police ou vous rendre au commissariat le plus proche.



Alerte au démarchage : têtes thermostatiques et thermostats d'ambiance

En ce moment, des commerciaux effectuent du porte à porte pour vous proposer l'installation gratuite de têtes thermostatiques connectées et de thermostats d'ambiance, afin de maîtriser la consommation d'énergie.

Nous vous demandons de ne pas donner suite à ces sollicitations, car il y a un risque de malfaçon et leur maintenance est plus difficile pour **Angers Loire habitat**, qui a déjà installé des têtes thermostatiques. Merci pour votre vigilance.



POUR EN SAVOIR PLUS :
www.angers-loire-habitat.fr

AGENCE DES DEUX RIVES

Centre-ville, Doutre
Hauts de Saint-Aubin
31, bd G. Clémenceau
Tél. 02 41 23 57 57



9h > 12h30
13h30 > 18h

Votre conjoint est atteint de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ? **Nous avons des logements à vous proposer**



Parce que nous pensons qu'il n'est pas juste de se séparer à cause de la maladie, Angers Loire habitat et Familles Solidaires Pays de la Loire ont imaginé une nouvelle façon d'habiter quand la maladie d'Alzheimer vient bouleverser l'équilibre familial.

L'idée : accompagner des couples aidant-aidé Alzheimer (ou maladie apparentée) et proposer des logements regroupés avec des ressources humaines dédiées pour permettre de continuer de vivre en couple chez soi malgré la maladie.

Six logements adaptés en rez-de-jardin sont en cours de construction dans un immeuble neuf dans le quartier des Hauts de Saint-Aubin. L'objectif : Proposer un lieu de vie propice au bien-être des personnes malades et au répit de leur aidant.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
Familles Solidaires Pays de la Loire : 06 84 75 80 87
pdl@familles-solidaires.com
Angers Loire habitat : 02 41 23 57 57

La Police Nationale, en collaboration avec Angers Loire habitat, a organisé plusieurs sensibilisations anti-fraude auprès des locataires seniors de l'office



Pour ne plus être victime d'arnaque dans la rue ou même chez soi.

La Police a mené 5 animations dans différents quartiers (Centre-Ville, Monplaisir, Doutre, Belle-Beille, Roseraie). Pendant 1h30, les policiers du Bureau de la Sécurité du Quotidien (B.S.Q) ont donné de nombreux conseils à nos locataires pour faire preuve de plus de discernement face aux arnaques par téléphone et sur internet, aux vols de sacs à main, de cartes bancaires et à domicile. Ce nouveau service, créé en mai 2024, réalise de nombreuses interventions auprès des habitants d'Angers et de la périphérie,

notamment dans les écoles et les marchés, afin de sensibiliser les habitants aux risques d'arnaques.

Les participants ont apprécié la démarche, qui leur a permis d'obtenir des réponses à de nombreuses questions. Ils ont déclaré qu'ils transmettraient les informations à leurs voisins.

Suite à ces succès, l'office réitéra ces animations auprès des seniors d'autres résidences.





Rendez-vous les 13 et 14 décembre à la Ressourcerie Flash du Grand Pigeon



Angers Loire habitat, Podeliha et Soclova, en partenariat avec la Ressourcerie des Biscottes, organisent une Ressourcerie Flash au Centre Marcelle Menet. Cette initiative exceptionnelle vise à offrir une seconde vie à des objets destinés à la déchèterie et lutter contre le dépôt d'encombrants.

Le principe est simple : les vendredi 13 et samedi 14 décembre, vous pourrez déposer des petits objets et en acheter au centre Marcelle Menet. Attention, la taille maximale d'un objet ne doit pas dépasser celle d'une chaise.

Vos dons seront mis en vente dans une boutique éphémère à prix libre (un centime minimum). Ceux qui ne peuvent pas être valorisés seront envoyés en déchèterie.

Venez nombreux pour déposer vos objets encombrants et peut-être trouver votre bonheur parmi les dons des autres !



Dates et horaires :

- ▶ Vendredi 13 décembre de 14h à 18h
- ▶ Samedi 14 décembre de 10h à 18h sans interruption

Lieu :

- ▶ Maison de quartier - Centre Marcelle Menet
Mail Clément Pasquereau 49000 Angers

Si vous avez un jardin, vous devez veiller à son entretien



L'entretien du jardin est obligatoire, tout comme celui du logement. Ces dispositions sont rappelées dans votre bail. Selon le décret n°87-712 du 26 août 1987, l'entretien courant des allées et des pelouses, la taille, l'élagage, l'échenillage des arbres et arbustes sont à la charge du locataire.



Voici quelques conseils et rappels pour adopter les bons gestes :

La taille des haies : la hauteur des haies à respecter est de 2 mètres maximum. Nous vous recommandons de les tailler tous les ans.

Attention il est interdit de tailler les arbres et les haies pendant la période de nidification et de reproduction des oiseaux chaque année de la mi-avril à la mi-août.

Plantation des végétaux : les arbres peuvent représenter un danger pour vous et vos voisins (branches) mais également endommager ou boucher les réseaux enterrés. C'est pourquoi nous vous conseillons d'opter pour des arbustes comme des petits fruitiers ou des végétaux faciles d'entretien. Évitez les espèces envahissantes telles que les bambous traçants.

Les grillages et clôtures : l'installation de panneaux ou bâches occultantes n'est pas autorisée afin de préserver le cadre de vie de votre voisinage. La garantie d'une durée de vie normale des grillages et clôtures impose d'être vigilant afin d'éviter toutes dégradations.

L'évacuation des déchets : l'évacuation des déchets verts devra se faire en déchèterie.

En cas de détérioration manifeste du jardin et de manquements aux obligations, les frais d'entretien du jardin peuvent être facturés.

Angers Loire habitat n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2017. Pour votre santé et celle de vos voisins, nous vous encourageons à faire de même.